



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Délégation à la mer et au littoral
des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

Service Environnement et activités maritimes

AVIS A LA BATELLERIE

Rivières «ADOUR et NIVE»

Commune Bayonne


En raison du déroulement de 3 feux d'artifices, depuis l'esplanade du Réduit, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la navigation (y compris le stationnement d'embarcations) sera **interdite**, sauf services, les :

- **lundi 14 juillet de 21h30 à 23 h**
- **mercredi 23 juillet de 20h30 à 23h30**
- **dimanche 27 juillet de 22h30 au lundi 28 juillet 1h30**

dans une zone comprise, entre le pont Henri Grenet en aval, le pont Saint Esprit et le pont Mayou en amont, conformément à l'arrêté préfectoral n° RAAI 2014 **188_0007 du 07 07 2014**

Anglet le **07 JUIL 2014**

Pour le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
l'Administrateur en chef des Affaires Maritimes
délégué à la mer et au littoral,
des Pyrénées Atlantiques et des Landes



Jean-Luc Vaslin